



En vertu des lois fédérales proposées sur la traçabilité, les tatouages par frappe à l'épaule seront une méthode d'identification acceptable sur les porcs d'abattage. Veuillez vous assurer que les tatouages sont entièrement lisibles.

ÉTAPE 1 : PRÉPARATION DU MATÉRIEL

- Utiliser de l'encre indélébile (approuvée par l'ACIA)
- Garder le marteau en bon état et garder les chiffres bien propres
- Ne jamais nettoyer le matériel avec de l'alcool ou du gaz
- Toujours remplacer les numéros brisés ou endommagés

ÉTAPE 2 : LE TATOUAGE

- Utiliser le nombre ou les caractères qui sont officiellement attribués au site d'élevage d'où sont expédiés les porcs (communiquer avec l'association provinciale de producteurs de porcs pour obtenir les caractères officiels)
- S'assurer que les caractères sont écrits dans le bon ordre
- Faire les tatouages peu avant l'expédition des porcs
- Viser l'épaule
- Tremper souvent le marteau dans l'encre

ÉTAPE 3 : SUIVI

- Former les employés et assurer le suivi de la formation
- **CONSIGNER TOUTES LES INFORMATIONS** sur le site www.pigtrace.ca

RAPPEL :

La qualité du tatouage est essentielle à l'efficacité de la traçabilité et contribue à **assurer une rémunération adéquate pour les producteurs de porcs**